



Caen, le 5 octobre 2023

1<sup>er</sup> degré

objet : situation des remplaçants le mercredi matin

Monsieur le DASEN,

Nous avons pris connaissance de votre réponse du 3 octobre 2023 que nous avons lue avec attention. Cependant, il nous semble qu'il y ait une incompréhension sur le fonds de notre démarche. Nous ne nions pas que les remplaçants rattachés sur des écoles à 4 jours puissent remplacer le mercredi matin à condition de récupérer ces heures. Cela se fait d'ailleurs dans tous les départements de l'Académie de Normandie mais pas de la même façon : ainsi, dans la Manche les collègues sont prévenus avant 17h le mardi s'ils ont un tel remplacement à couvrir. Ce qui nous pose problème c'est que l'on demande aux brigades rattachées à des écoles à 4 jours d'être à disposition le mercredi matin près de leur téléphone pour pouvoir, en cas de besoin, remplacer pour une absence inopinée. On ne peut que considérer cette situation comme une astreinte

En effet, légalement, l'astreinte se définit comme une « période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail. » Or, d'une part, l'article D911-32 du code de l'Education indique les personnels de l'Education Nationale pouvant être soumis à une astreinte et les professeurs des Ecoles n'en font pas partie. D'autre part, nous sommes très attachés au fait qu'un enseignant remplaçant ne peut être contraint à donner son numéro de téléphone personnel à des fins professionnelles

Sans même parler de la nécessité de favoriser la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale, ces deux arguments nous donnent donc à penser que l'organisation prévue actuellement ne peut être pérennisée. Nous souhaitons donc vous rencontrer en audience à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le DASEN, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT,

Valérie Levavasseur